

AVERTISSEMENT

Selon le principe de prévention, l'attention des constructeurs et de l'ensemble des usagers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est attirée sur les phénomènes naturels marquant le territoire et susceptible d'affecter les zones :

- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de l'Helpe Mineure, le PPRi de la Selle, le PPRi de l'Écaillon ou le PPRi de l'Aunelle et Hognou,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de la Sambre,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de la Rhonelle en cours d'élaboration,
- Le risque d'inondation par ruissellement,
- Le risque sismique modéré,
- Le risque d'affaissement lié aux cavités souterraines,
- Un aléa lié aux remontées de nappe (cf. carte du BRGM),
- Un aléa lié au retrait-gonflement des argiles.

Légende

- Aléa lié aux remontées de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

4.1



Légende

Contexte

- Bâti
- Parcelles
- Cimetière
- Talwegs

Prise en compte des risques

- Zone soumise à un risque d'inondation par débordement ou ruissellement
- Zone encadrée par le PPRi (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)
- Aléa de référence du PPRi de la Rhonelle en cours d'élaboration (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)
- Zone encadrée par le Plan d'Exposition aux Risques Inondation (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)
- Bleu
- Rouge

Prise en compte des enjeux environnementaux

- Zone potentiellement inondable
- Zone d'écoulement
- Zone humide SAGE
- Zone à dominante humide du SDAGE

Périmètre des captages d'eau potable :

- Périmètre protection immédiat
- Périmètre protection rapproché

Prise en compte des enjeux agricoles

- Sièges d'exploitation selon leur régime sanitaire :
- Avec élevage - ICPE
- Sans élevage

Autres dispositions réglementaires

- Espace boisé classé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Typologie des zones

- Ap : Secteur agricole paysager
- Apzh : Secteur agricole paysager en zone humide ou à dominante humide
- N : Zone naturelle
- Nb : Secteur naturel bocager
- NL : Secteur naturel permettant le maintien et l'évolution des équipements (sportifs, loisirs ...)
- Nt : Secteur naturel permettant le maintien ou le développement d'hébergement touristique
- Nt2 : Secteur naturel correspondant à la valorisation de la Maison Eclusière
- UB : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs ou aux faubourgs des pôles
- UC : Zone urbaine mixte correspondant aux périphéries
- UD : Zone urbaine mixte correspondant aux enveloppes secondaires
- LAU : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à dominante habitat

N°	Commune	Vocation	Bénéficiaire	Surface
1	Bry	Aménagement d'un trottoir	Commune	0,04
2	Bry	Réservoir d'eau incendie	Commune	0,13
3	Bry	Extension du cimetière	Commune	0,69
1	Bavay	Extension du cimetière	Commune	0,14
2	Bavay	Aménagement d'une aire de stationnement et d'une voie douce	Région	0,66
1	Hon Hergies	Extension du cimetière	Commune	0,46
1	Bellignies	Extension du cimetière	Commune	0,18
1	Villers-Pot	Extension du cimetière	Commune	0,39
1	Mecquignies	Extension du cimetière	Commune	0,25
1	Maresches	Extension du cimetière	Commune	0,16
2	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0,6
3	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0,62
4	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0,62
5	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0,62
6	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0,25
7	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0,62
8	Maresches	Sécurisation du carrefour	Commune	0,03
9	Maresches	Mise en sécurité de la voie	Commune	0,04